

## Tarif de neuroréadaptation

Position tarifaire	Forfait journalier pour la neuroréadaptation ambulatoire interdisciplinaire par journée de traitement et par assuré	Gamme de prestations	Temps consacré par jour: durées moyennes, sans indication de durées minimales	Points tarifaires
7800	<p>Traitements de neuroréadaptation ambulatoire complexe en cas de troubles marqués de l'activité et/ou de la participation exigeant des mesures de réadaptation interdisciplinaires particulièrement intensives et fréquentes dans une structure de jour et avec des thérapies individuelles et de groupe.</p> <p>Conditions d'indication selon le formulaire de justification et de garantie de prise en charge des frais et éventuellement consultation médicale ou triage assessment.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Physiothérapie</li> <li>- Ergothérapie</li> <li>- Logopédie</li> <li>- Neuropsychologie</li> <li>- Thérapies créatives</li> <li>- Conseils nutritionnels</li> <li>- Service social</li> <li>- Prestations de soins/prise en charge</li> <li>- Temps consacré aux prestations effectuées en l'absence du patient</li> </ul>	<p>1,5 h. de thérapie individuelle 1,5 h. de thérapie de groupe</p>	389

## Tarif de réadaptation musculo-squelettale

Position tarifaire	Forfait journalier pour la réadaptation musculo-squelettale ambulatoire interdisciplinaire par journée de traitement et par assuré	Gamme de prestations	Temps consacré par jour: durées moyennes, sans indication de durées minimales	Points tarifaires
7805	<p>Traitements de réadaptation musculo-squelettale ambulatoire complexe en cas de troubles marqués de l'activité et/ou de la participation exigeant des mesures de réadaptation interdisciplinaires particulièrement intensives et fréquentes dans une structure de jour et avec des thérapies individuelles et de groupe.</p> <p>Conditions d'indication selon le formulaire de justification et de garantie de prise en charge des frais et éventuellement consultation médicale ou triage assessment.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Physiothérapie</li> <li>- Ergothérapie</li> <li>- Psychologie clinique</li> <li>- Thérapies créatives</li> <li>- Conseils nutritionnels</li> <li>- Service social</li> <li>- Prestations de soins /prise en charge</li> <li>- Temps consacré aux prestations effectuées en l'absence du patient</li> </ul>	<p>0,8 h. de thérapie individuelle 2,4 h. de thérapie de groupe</p>	183
7806	<p>Traitements de réadaptation musculo-squelettale ambulatoire complexe en cas de troubles marqués de l'activité et/ou de la participation et de facteurs contextuels défavorables, exigeant des mesures de réadaptation interdisciplinaires particulièrement intensives et fréquentes dans une structure de jour et avec des thérapies individuelles et de groupe intensives en cas des comorbidités importantes.</p> <p>Conditions d'indication selon le formulaire de justification et de garantie de prise en charge des frais et éventuellement consultation médicale ou triage assessment.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Physiothérapie</li> <li>- Ergothérapie</li> <li>- Psychologie clinique</li> <li>- Thérapies créatives</li> <li>- Conseils nutritionnels</li> <li>- Service social</li> <li>- Prestations de soins /prise en charge</li> <li>- Temps consacré aux prestations effectuées en l'absence du patient</li> </ul>	<p>1,2 h. de thérapie individuelle 3,6 h. de thérapie de groupe</p>	273

## Tarif pour le triage assessment ambulatoire non médical

Position tarifaire	Forfait pour le triage assessment ambulatoire non médical	Gamme de prestations	Temps consacré par évaluation: durées moyennes, sans indication de durées minimales	Points tarifaires
7810	Examen préalable par triage assessment permettant d'évaluer le potentiel de réadaptation qui servira de base pour déterminer l'indication à une réadaptation ambulatoire ou hospitalière ou l'absence d'indication.	selon les positions tarifaires 7800, 7805 et 7806.	2 h. de thérapie individuelle (avec patient) et compte-rendu thérapeutique pour le rapport médical d'appréciation destiné à l'assureur	270

## Tarifs pour les positions complémentaires de la réadaptation ambulatoire non médicale

L'utilisation du bassin de marche et de la piscine et de l'infrastructure d'hippothérapie est indemnisée avec les positions complémentaires (7352 et 7353) conformément à la convention tarifaire sur les prestations ambulatoires de physiothérapie dans les hôpitaux. Les prestations des thérapeutes, en revanche, sont rémunérées par les forfaits journaliers (positions 7800, 7805 ou 7806).

## Prestations facturables séparément

Les prestations suivantes ne font pas partie des forfaits et peuvent être facturées séparément conformément aux tarifs correspondants:

- les prestations médicales et le matériel à usage courant selon TARMED,
- les prestations de laboratoire selon la liste des analyses,
- les médicaments selon la LMT et la liste des spécialités,
- les moyens et appareils.